

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Votation fédérale du 8 février 2009

Reconduction des accords bilatéraux et leur extension à la Bulgarie et à la Roumanie

Le Conseil d'Etat appelle à voter OUI

La chancellerie d'Etat communique:

Pour l'emploi, OUI aux bilatérales !

En raison de l'importance vitale des accords bilatéraux pour le canton de Neuchâtel, le Conseil d'Etat s'engage dans la votation populaire fédérale du 8 février 2009. Le canton de Neuchâtel vit de l'extérieur. Il exporte très largement sa production industrielle. Il a un besoin vital de la main-d'oeuvre qualifiée de l'Union européenne pour continuer son développement économique, offrir des emplois à toute la population et assurer le bon fonctionnement des hôpitaux et des établissements publics.

La libre circulation a permis un contrôle efficient du marché du travail

Dans le cadre de l'accord de libre circulation, des mesures d'accompagnement ont été mises sur pied. Les 448 contrôles de 2007 et les 601 contrôles effectués en 2008 permettent d'affirmer qu'il n'y a pas de dumping salarial dans les entreprises sises dans le canton de Neuchâtel. Ces mesures d'accompagnement et les enquêtes de la commission tripartite ont permis de mettre en oeuvre de meilleurs contrôles du marché du travail. A ce jour, 6 inspecteurs contrôlent le marché du travail contre un seul en 2001.

Les accords bilatéraux n'ont par ailleurs pas entraîné de sous-enchère salariale. Au contraire, le salaire médian n'a cessé d'augmenter depuis 2002. Même si la main-d'oeuvre frontalière, pour certaines professions et en fonction du degré de formation, est modérément moins bien rémunérée que la population indigène, elle n'a pas opéré pour autant une pression à la baisse sur les salaires, la progression des salaires demeurant identique pour ces deux catégories. La progression des salaires réels entre la période qui a précédé l'entrée en vigueur des accords et celle qui a suivi démontre que si les salaires ont stagné entre 1992 et 1999 (0% d'augmentation), ils ont significativement crû de 4,66% de 2000 à 2007.

La libre circulation est créatrice de richesses

Par ailleurs, la libre circulation des personnes a favorisé le recrutement de main-d'oeuvre hautement qualifiée dont l'économie a besoin. Et toute la population a bénéficié de

possibilités nouvelles de travail. En effet, entre 2005 et 2008, 8.500 emplois ont été créés, dont 6.000 sont occupés par des autochtones et 2.500 par des frontaliers.

Le nombre d'emplois dans le canton a ainsi dépassé, au troisième trimestre 2008, les 90.000 emplois (90. 900 emplois), dont 9% sont occupés par des frontaliers qui ont versé plus de 26 millions (26.345.000) de francs d'impôts aux collectivités publiques du canton de Neuchâtel.

La Bulgarie et la Roumanie : une opportunité

Par leur forte croissance économique, la Bulgarie et la Roumanie présentent une opportunité pour notre tissu industriel exportateur de conquérir de nouveaux marchés et en conséquence, ce sont de nouveaux emplois qui se dessinent.

Choisir entre en plus et moins d'emplois

En cas de refus des accords bilatéraux, cela conduira par l'effet de la clause guillotine à des marchés en moins, des exportations en moins et des emplois en moins. Ce qui induira inexorablement une nouvelle crise qui viendra s'ajouter à celle que nous connaissons déjà actuellement.

Dire OUI aux accords bilatéraux, c'est la garantie de nouveaux marchés, d'exportations supplémentaires et d'emplois en plus grand nombre. Dire OUI aux accords bilatéraux, c'est aussi se donner les moyens de mieux résister à la crise économique et financière.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat appelle la population neuchâteloise à voter OUI le 8 février prochain.

- **Pour de plus amples sur les enjeux de cette votation, lire notre dossier complet sur le site Internet de l'Etat, à l'adresse <http://www.ne.ch/bilaterales>**

Neuchâtel, le 15 janvier 2009